Futur du domaine

Des bâtiments démolis sans autorisation !

Publié le lundi 30 novembre 2009 à 04h15 - Mis à jour le lundi 30 novembre 2009 à 04h15

GAZETTE DE LIÉGE (/REGIONS/LIEGE) Avenir Cela fait plusieurs années qu'un projet immobilier d'ampleur est en cours sur le site du fort de la Chartreuse et de ses alentours. Un projet porté par le promoteur belge Matexi ainsi que par son "partenaire" dans cette entreprise, à savoir la société Immo Chartreuse, elle-même aux mains d'investisseurs italiens. Un projet qui prévoit, ainsi que l'a précisé Joël Ackaert, responsable Matexi pour la Wallonie, "*la création d'un nouveau quartier par la construction de quelque 400 nouveaux logements et par la restauration de bâtiments existants*". Mais le hic, c'est que, malgré l'adoption du RUE au début de cette année, la demande de permis d'urbanisme n'a toujours pas été déposée par les promoteurs à la Ville. En effet, les exigences, notamment en matière de densification de l'habitat qui n'était pas celle escomptée, seraient trop élevées et devraient être revues à la baisse. Malgré cela, la société Matexi, qui est propriétaire du plus grand espace sur le site, se dit prête à mener à bien un projet en plusieurs phases. La mise en œuvre de la première, qui concerne la partie basse du site, serait même imminente si l'on en croit Joël Ackaert. "*Une étude d'incidences va bientôt être lancée et, à l'issue de celle-ci, on compte bien déposer notre demande de permis et que celui-ci nous soit délivré d'ici le milieu de l'année prochaine*". Des délais confirmés par l'échevin Firket qui précise que la Ville vient de donner son accord sur la proposition, faite par Immo Chartreuse en concertation avec Matexi, concernant la réhabilitation du fort de la Chartreuse. Un élément nouveau est intervenu puisqu'il y a peu, sans aucune autorisation préalable, le "partenaire" de Matexi a démoli des bâtiments historiques, dont d'anciens cachots, déclenchant par là même l'ire de l'ASBL de défense des lieux,

laquelle va d'ailleurs porter plainte à ce sujet tant au parquet de Liège qu'à la Région wallonne. Une façon de faire pour le moins hasardeuse qui ne manquera de retarder encore le projet. (B.B.)

La Libre, 30.1.2009

Depuis ces vingt derniers mois, pas mal de choses, intéressantes ou non, se sont passées à la *Chartreuse*.

Notamment, un des promoteurs immobiliers, **Immo Chartreuse**, qui avait commencé à démolir certains bâtiments, a été astreint à une amende de 25.000 € – toujours pas payée, selon nos informations, vraisemblablement à cause du peu de trésorerie

disponible de cette société (quelques milliers d’euros selon nos sources).

La société **Matexi** a déposé une demande de permis d’urbanisme pour les terrains le long de la *rue des Fusillés*. Une réunion à ce sujet, à laquelle nous avons participé, a été organisée.

L’organisation de jeux de rôles *postnucléaires* a enfin été interdite sur le site par le **Bourgmestre**.

A bientôt.

Pierre Michaux